

FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En vertu de la *Loi sur l'investissement Québec*, le Fonds du développement économique (« le Fonds ») est institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation (« MEI »). Cette loi ainsi que la *Loi sur l'administration financière* précisent les responsabilités d'Investissement Québec (« IQ ») concernant le Fonds. IQ est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés du Fonds, y compris les estimations et les jugements importants, ainsi que le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'IQ (« la direction ») maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens du Fonds sont protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction d'IQ et celle du MEI pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le premier vice-président, Finances,
gestion des risques et technologies d'affaires
Investissement Québec,

Le vice-président, Finances
Investissement Québec,

Original signé

Christian Settano, CPA, CA
Québec, le 9 juin 2021

Original signé

Laurent Naud, M. Sc., CFA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du Fonds du développement économique et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de ses actifs financiers nets consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le Rapport annuel d'activités et de développement durable d'Investissement Québec 2020-2021, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés du groupe et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le Rapport annuel d'activités et de développement durable d'Investissement Québec 2020-2021 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Marc-Antoine Daoust, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 9 juin 2021

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2021

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 083	91 578
Sommes cédées en garantie (note 31)	1 314	21 293
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 12)	2 310 478	1 560 037
Placements, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 12)	511 485	681 670
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 12)	464 373	444 339
Participation dans un partenariat (note 9)	48 633	-
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 10 et 12)	6 263	1 494
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	989 226	1 374 880
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	1 140 749	1 540 699
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)	23 090	15 288
Autres créances (note 16)	15 715	6 528
	5 560 409	5 737 806
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 18)	-	54 000
Dettes à long terme (note 19)	4 933 810	5 197 377
Intérêts échus et courus (note 20)	8 199	9 642
Passifs liés aux instruments financiers dérivés (note 15)	2 649	5 991
Provision cumulée pour pertes sur garanties (note 12)	102 379	120 652
Passif au titre des sites contaminés (note 21)	367 955	355 739
Autres éléments de passif (note 22)	36 817	18 012
	5 451 809	5 761 413
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	108 600	(23 607)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Travaux en cours	645	-
Charges payées d'avance	255	14
	900	14
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	109 500	(23 593)
L'excédent (déficit) cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent cumulé lié aux activités	82 984	82 984
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26 516	(106 577)
	109 500	(23 593)
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (notes 11 et 12)	839 197	832 312
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 29)		
DROITS CONTRACTUELS (note 30)		
PASSIFS ÉVENTUELS (note 31)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Original signé

David Bahan

Sous-ministre

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2021
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2021	2021	2020
REVENUS			
Intérêts sur les interventions financières	80 560	88 211	83 700
Opérations de restructuration (note 3)	-	-	87 143
Honoraires (note 23)	27 162	30 111	20 601
Redevances	5 225	4 640	4 783
Autres revenus (note 24)	40 734	72 747	88 163
	153 681	195 709	284 390
Contribution du gouvernement du Québec – provision pour pertes (note 13)	111 101	41 534	602 230
Contribution financière du gouvernement du Québec	162 447	433 185	1 177 582
	273 548	474 719	1 779 812
	427 229	670 428	2 064 202
CHARGES			
Intérêts sur emprunts et dettes (note 25)	85 955	80 327	88 592
Provision pour pertes (note 12)	111 101	41 416	602 516
Avantages conférés aux clients	12 461	37 928	33 477
Contributions financières	113 983	99 939	67 709
Provision pour passif au titre des sites contaminés (note 21)	12 972	15 218	10 189
Honoraires de gestion – Investissement Québec (note 26)	72 694	78 995	27 868
Autres charges (note 27)	18 063	316 605	1 233 851
	427 229	670 428	2 064 202
RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT	-	-	-
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN	82 984	82 984	82 984

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2021
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
(PERTES) GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT	(106 577)	51 496
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Cours de change	104 768	(70 908)
Instruments financiers dérivés	12 304	(86 081)
Placements à la juste valeur	158	-
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	2 522	(1 729)
	119 752	(158 718)
Montants reclassés aux résultats de l'exercice :		
Cours de change	14 501	277
Instruments financiers dérivés	(1 160)	(401)
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	-	769
	13 341	645
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	133 093	(158 073)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN	26 516	(106 577)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2021
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2021	2021	2020
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	(23 607)	(23 607)	134 480
Résultats de l'exercice	-	-	-
Acquisition de charges payées d'avance	-	(269)	(14)
Utilisation de charges payées d'avance	-	28	-
Augmentation des travaux en cours	-	(865)	-
Diminution des travaux en cours	-	220	-
	-	(886)	(14)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	-	133 093	(158 073)
Diminution de la dette nette/Diminution des actifs financiers nets	-	132 207	(158 087)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	(23 607)	108 600	(23 607)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2021

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Résultats de l'exercice	-	-
Ajustements pour :		
Intérêts sur les interventions financières	(88 211)	(83 700)
Opérations de restructuration	-	(45 007)
Rendement sur actions	(3 999)	-
Distributions sur parts de sociétés en commandite	-	(1 163)
Revenus de dividendes sur actions	(563)	-
Gain réalisé sur disposition d'actifs financiers	(549)	(46)
Gain réalisé sur disposition de bons de souscription	-	(1 599)
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	1 851	1 460
Provision pour pertes	41 416	602 516
Avantages conférés aux clients	37 928	33 477
Contributions financières	-	(141)
Moins-value durable sur les actifs financiers	288 490	483 332
Perte (gain) de change réalisé	14 613	(19 329)
Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial	6 630	-
Perte réalisée sur disposition de placements	-	744 671
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 28)	(323 465)	(1 674 582)
	(25 859)	39 889
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Diminution des sommes cédées en garantie	20 000	-
Acquisition de placements	(134 650)	(72 036)
Encaissements de placements	160	46
Distributions reçues sur les placements	2 728	2 007
Investissement dans un partenariat commercial	(55 263)	-
Encaissements de prêts	173 180	150 056
Déboursements de prêts	(925 149)	(705 503)
Encaissements d'actions	21 011	8 144
Investissement en actions	(21 276)	(70 452)
Déboursements sur réclamations de garanties	(8 547)	(2 210)
	(927 806)	(689 948)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution nette des emprunts à court terme	(54 000)	(14 300)
Augmentation des dettes à long terme	1 664 264	1 038 994
Remboursement des dettes à long terme	(698 864)	(301 873)
	911 400	722 821
Effet de la variation de change sur la trésorerie	(230)	58
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(42 495)	72 820
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	91 578	18 758
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	49 083	91 578

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds du développement économique (le « Fonds ») a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation (« MEI »), en vertu de l'article 25 de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, c. I-16-0.1), en date du 1^{er} avril 2011. Par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada. Le Fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie, ainsi qu'à l'exécution des autres mandats que le gouvernement confie à Investissement Québec.

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat qu'il lui confie, des autres mandats qu'il confie à Investissement Québec ainsi que des revenus et des pertes du Fonds.

La gestion des sommes constituant le Fonds est confiée à Investissement Québec. Les comptes du Fonds sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux d'Investissement Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice, présentés dans les états financiers consolidés. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment les provisions pour pertes, les moins-values durables, la juste valeur des instruments financiers dérivés, les placements assortis de conditions avantageuses importantes, le passif au titre des sites contaminés et le passif relatif à un cautionnement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le contexte particulier imposé par la pandémie se poursuit et des mesures d'urgence sont déployées par le gouvernement du Québec pour lutter contre la propagation du virus.

Afin de soutenir les entreprises impactées par la COVID-19, le gouvernement québécois a mis en place un nouveau volet dans le programme ESSOR. Il s'agit du Programme d'action concerté temporaire pour les entreprises, le PACTE. Dans le but d'aider ses clients qui font face à un manque de liquidités, le Fonds a accordé des moratoires de capital à la majorité d'entre eux. En raison de l'incertitude découlant de la nature sans précédent de la pandémie, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations et des hypothèses a augmenté, notamment à l'égard de l'évaluation des provisions pour pertes et des moins-values durables.

La pandémie de la COVID-19 a causé un ralentissement brutal de l'activité économique mondiale. Au 31 mars 2021, on observe une certaine reprise dans le marché. Pour déterminer les provisions pour pertes, la direction tient compte des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers pour porter des jugements afin d'établir les meilleures estimations possibles. En cette période de forte incertitude, il est très difficile de prévoir les incidences de cette situation sur le risque de crédit des entreprises. Afin d'estimer les provisions pour pertes au 31 mars 2021, la direction a ajouté des facteurs d'ajustement à ses méthodes d'évaluation. Ces facteurs sont déterminés selon le secteur d'industrie et le niveau de risque de l'entreprise. Ils sont ajustés pour tenir compte de la baisse du risque moyen du portefeuille lié à la crise COVID depuis le 31 mars 2020.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Cette crise peut également entraîner une moins-value durable sur les placements et les actions détenus par le Fonds. Les répercussions induites par celle-ci sur les entreprises se traduisent notamment par une augmentation des besoins de financement, un accès aux liquidités restreint et un niveau d'incertitude additionnel quant à la projection des bénéfices et des flux monétaires. La direction a considéré toutes les informations disponibles et pertinentes dans l'évaluation de ses investissements pour déterminer les meilleures évaluations dans les circonstances.

Par ailleurs, la durée et les incidences de la COVID-19 demeurent inconnues. Ainsi, en raison du degré d'incertitude élevé à l'égard des hypothèses requises dans le cadre de l'évaluation des provisions pour pertes et des moins-values durables, les résultats réels des prochains exercices pourraient différer de façon significative de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers du Fonds et ceux des sociétés dont la totalité des actions sont comprises dans le Fonds, en vertu d'un mandat au nom du ministre de l'Économie et de l'Innovation, tel que prévu à la *Loi sur l'Investissement Québec*, soit 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et par décret pour 9357-2212 Québec inc. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les charges de ces sociétés sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

ACTIFS FINANCIERS

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, à moins qu'un instrument financier ne soit assorti de conditions avantageuses importantes, les instruments financiers doivent être classés, soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les gains et les pertes non réalisés, attribuables aux instruments financiers évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés attribuables à ces instruments sont reclassés aux résultats de l'exercice en cours.

Le Fonds a classé, dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les actions participantes de sociétés cotées en Bourse ainsi que les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

Le placement pour lequel des données de marché sont observables est désigné dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les sommes cédées en garantie, les prêts, les placements (autres que ceux évalués à la juste valeur), les actions (autres que les actions participantes de sociétés cotées en Bourse), les créances liées aux interventions financières, les autres créances (excluant les taxes à la consommation et la somme à recevoir d'Investissement Québec), les emprunts à court terme, les dettes à long terme (autres que les avances du gouvernement du Québec), les intérêts échus et courus, la provision cumulée pour pertes sur garanties, les contributions financières à payer, le passif relatif à un cautionnement et les autres créditeurs, qui sont présentés sous la rubrique « Autres éléments de passif » à l'état consolidé de la situation financière, sont classés dans les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Interventions financières avec modalités de remboursement

Prêts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont initialement comptabilisés au coût. Des provisions pour pertes sont constituées pour montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette en fonction de l'évaluation de crédit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts sont constatés aux résultats, lorsqu'ils sont gagnés, sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières ». Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement assuré, la constatation des intérêts cesse.

Placements et actions non participantes

Les placements et les actions non participantes avec modalités de remboursement sont comptabilisés au coût après amortissement, auquel sont ajoutés les frais engagés lors de l'achat. Ils répondent, en substance, à la définition d'un prêt.

Les revenus tirés des placements et des actions non participantes avec modalités de remboursement ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, en fonction de la catégorie de revenus.

Interventions financières restructurées

Lorsqu'une entreprise cliente éprouve de la difficulté à respecter les conditions initiales du contrat, le Fonds peut être amené à les modifier. Les avenants peuvent notamment comprendre la prorogation des modalités de l'échéance de l'intervention et l'acceptation de nouvelles conditions relativement au solde du capital ou au taux d'intérêt. Le Fonds doit évaluer si les modifications auront une incidence importante sur les flux de trésorerie à récupérer ou sur le calcul des intérêts. Le cas échéant, il s'agit d'une intervention financière restructurée. L'intervention initiale est alors considérée « réglée » et est remplacée par une nouvelle intervention. À la date de la restructuration, l'intervention est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir, en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent à l'intervention. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » aux résultats de l'exercice. Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

Provision cumulée pour pertes

Des provisions pour pertes sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de pertes ainsi que les libérations prévues à l'égard de certaines interventions financières. Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit. La notation des entreprises est mise à jour de façon périodique. La provision cumulée pour pertes est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de préparation des états financiers.

Lorsque l'entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement au Fonds et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

La provision cumulée pour pertes est présentée à l'état consolidé de la situation financière, en déduction de la valeur des interventions financières avec modalités de remboursement. Les variations survenues dans les provisions pour pertes sont constatées à titre de charges de l'exercice sous la rubrique « Provision pour pertes ».

Interventions financières sans modalité de remboursement

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, sauf celui désigné dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les distributions tirées des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou exigibles. Elles sont constatées sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ou déduites du coût des placements lorsqu'elles excèdent la quote-part des bénéfices réalisés depuis la date d'acquisition du placement. Les placements au coût regroupent, plus spécifiquement, les participations que le Fonds détient dans des sociétés en commandite.

Les coûts de transaction relatifs au placement évalué à la juste valeur sont comptabilisés directement aux résultats de l'exercice, s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur ce placement sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Gains non réalisés attribuables au placement évalué à la juste valeur ». Au moment de la vente de ce placement, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actions non participantes

Les actions non participantes sans modalité de remboursement sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces titres.

Actions participantes de sociétés cotées en Bourse

Les actions participantes de sociétés cotées en Bourse acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont comptabilisés directement aux résultats de l'exercice, s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur ces titres sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Pertes non réalisées attribuables aux actions participantes de sociétés cotées en Bourse ». Au moment de la vente de ces actions, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés lorsque déclarés sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

Actions participantes de sociétés privées

Les actions participantes de sociétés privées acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées au coût, lequel correspond à la contrepartie transférée. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente d'actions sont pris en compte aux résultats de l'exercice au cours duquel la vente a lieu sous la rubrique « Autres revenus » pour les gains ou sous la rubrique « Autres charges » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés, lorsque déclarés, sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Dividendes ».

Interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes

Lorsque les conditions d'une intervention financière sont avantageuses à un point tel que le Fonds s'attend à toucher un rendement faible ou nul ou qu'il peut s'attendre à ne pas recouvrer son capital dans l'avenir, la totalité ou une partie importante de l'intervention financière s'apparente à une subvention et doit être imputée, au moment de l'attribution de l'intervention, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

La partie de l'opération qui constitue en substance une subvention est quantifiée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus. Le taux moyen pondéré des dettes du gouvernement du Québec est utilisé comme taux d'actualisation pour déterminer la valeur actualisée de l'intervention financière. L'élément subvention représente la différence entre la valeur nominale de l'intervention financière et sa valeur actualisée. Le solde net de l'opération, après réduction de l'élément subvention, est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le montant de l'écart d'actualisation de l'intervention financière est amorti sur sa durée selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est constaté à titre de revenus sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » aux résultats de l'exercice.

Créances liées aux interventions financières

Les créances liées aux interventions financières comprennent toutes sommes dues par les entreprises clientes en lien avec une intervention financière. Cela fait référence, notamment, aux honoraires de garantie, aux primes sous forme de participations aux bénéficiaires et aux honoraires pour étude de dossiers qui sont à recevoir à la date de production des états financiers consolidés du Fonds.

Dépréciation d'actifs financiers

Les interventions financières sans modalité de remboursement sont évaluées annuellement, ou lorsque des circonstances laissent présager une détérioration du risque, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Ces interventions financières subissent une moins-value durable si la valeur réelle du placement, pour le Fonds, tombe au-dessous de son coût et que l'on prévoit que la dépréciation sera de longue durée. Alors, la valeur comptable de ce placement est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent, notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque ces actifs financiers, à l'exception des interventions évaluées à la juste valeur, subissent une moins-value durable, la différence entre le coût et la valeur réelle du placement pour le Fonds fait l'objet d'une radiation. Cette radiation est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous la rubrique « Autres charges » sous le poste « Moins-value durable sur actifs financiers ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente de ces actifs financiers, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Lorsque la valeur comptable des interventions évaluées à la juste valeur a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées, comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. La nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, qu'au moment de sa réalisation, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours sous la rubrique « Autres revenus ».

Frais d'émission sur les dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont comptabilisés aux résultats de l'exercice, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est comptabilisé en diminution des dettes sous la rubrique « Dettes à long terme » de l'état consolidé de la situation financière.

L'amortissement des frais d'émission est présenté sous le poste « Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme » sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Le Fonds peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. Cette dernière peut prendre la forme d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription. Le Fonds possède aussi d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de change découlant de positions figurant à l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes qui résultent de la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés sous la rubrique « Pertes non réalisées attribuables aux instruments financiers dérivés » à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lors de la décomptabilisation de l'instrument financier, le gain réalisé est constaté aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres revenus » ou la perte réalisée est constatée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Autres charges » pour tous les instruments financiers, à l'exception des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt, pour lesquels le gain ou la perte réalisé lors de la décomptabilisation est constaté sous la rubrique « Intérêts sur emprunts et dettes ». Les instruments financiers ayant une juste valeur positive figurent à l'actif sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » alors que ceux qui ont une juste valeur négative sont présentés au passif sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

PARTICIPATION DANS UN PARTENARIAT

Le Fonds comptabilise les parts qu'il détient dans un partenariat commercial selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, puisqu'il exerce un contrôle partagé avec son partenaire dans ce partenariat. La quote-part des résultats de ce partenariat est comptabilisée sous le poste « Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial » sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Contributions à recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement du Fonds en lui versant des contributions financières pour compenser son déficit annuel et pour lui rembourser les pertes réalisées sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate un revenu aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Contribution financière du gouvernement du Québec ».

Ces contributions sont constatées à titre de revenus, dans la mesure où elles ont été autorisées par le gouvernement, que le Fonds a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume les provisions pour pertes que le Fonds comptabilise sur ses interventions financières. À ce titre, le Fonds constate aux résultats de l'exercice, sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec – provision pour pertes », un revenu équivalant à la dépense de provision qu'il comptabilise sur ses interventions financières. En situation de récupération de provision, le Fonds constate une valeur négative à l'égard de cette même rubrique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

GARANTIES

Les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), déduction faite de la provision pour pertes, sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels.

PASSIFS

Provision cumulée pour pertes sur garanties

La provision pour pertes sur garanties est constatée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et elle est comptabilisée à titre de passif et de charge. La détermination d'une perte probable est fonction de la catégorie de risque de l'entreprise cliente, tel qu'expliqué précédemment à la section portant sur les interventions financières avec modalités de remboursement.

La provision pour pertes sur garanties est établie en fonction du montant restant à rembourser sur le capital, des intérêts courus et impayés, s'ils sont couverts par la garantie, ainsi que des montants recouvrables auprès de l'emprunteur ou par suite de la vente des actifs qui garantissent l'emprunt. Elle est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers consolidés.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque le Fonds en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction de la provision cumulée pour pertes sur garanties et le solde des garanties est réduit d'autant.

La variation annuelle de la provision pour pertes sur garanties est constatée à titre de charge de l'exercice sous la rubrique « Provision pour pertes ».

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations au titre de l'assainissement des sites contaminés sous la responsabilité du Fonds, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que le Fonds en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs des activités d'assainissement.

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour chaque site, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est réexaminée à chaque date des états financiers. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Fonds n'actualise pas ces coûts.

ACTIFS NON FINANCIERS

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Fonds bénéficiera au cours du prochain exercice financier. Ces frais sont imputés aux charges sous la rubrique « Autres charges » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, au moment où le Fonds bénéficie des services acquis.

REVENUS

Intérêts sur les interventions financières

Les revenus d'intérêts sur les interventions financières sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement assuré.

Honoraires

Les honoraires sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Créances liées aux interventions financières ». Les sommes reçues concernant des honoraires qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre d'honoraires perçus d'avance sous la rubrique « Autres éléments de passif ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Redevances

Dans le cadre d'octroi de contributions financières remboursables par redevances et en fonction du succès du projet financé, le Fonds peut exiger des redevances des entreprises clientes. Ces redevances sont constatées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou exigibles en vertu du contrat sous la rubrique « Redevances ».

CHARGES

Contributions financières

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la contribution est autorisée et l'entreprise cliente a satisfait aux critères d'admissibilité. Les critères d'admissibilité sont considérés comme atteints lorsque les dépenses sont engagées et que les conditions sont respectées.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières, lorsque l'entreprise cliente fait défaut à ses engagements, sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours, sous la rubrique « Autres revenus ».

CONVERSION DE DEVICES

Les actifs, les passifs et les montants présentés dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé découlant d'une opération en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et les passifs monétaires ainsi que les éléments non monétaires évalués à la juste valeur, libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les fluctuations du cours de change donnent lieu à des gains ou des pertes de change non réalisés qui sont comptabilisés jusqu'à la date de règlement dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À ce moment, le solde cumulé des gains et pertes de change non réalisés est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION

Le 6 décembre 2019, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de *Loi no 27 concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation* (la « Loi »). Cette Loi prévoit des opérations de restructuration pour les activités d'IQ. Ces changements ont des impacts sur les activités du Fonds.

Le 1^{er} janvier 2020, la *Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal*, la *Loi sur la Société Innovatech du Sud du Québec*, la *Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches* et la *Loi sur la Société Innovatech Régions ressources* ont été abrogées en vertu de cette Loi. Tous les actifs et passifs relatifs aux droits et obligations de ces sociétés dissoutes par l'effet de l'abrogation des lois ont été intégrés et sont depuis assumés par le Fonds.

OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION RÉALISÉES DANS L'EXERCICE COURANT

Administration de programmes

En vertu de cette Loi, certains programmes qui étaient sous la responsabilité du MEI ont été transférés à IQ le 18 juin 2020. Le décret 635-2020 publié le 17 juin 2020 présente la teneur du mandat confié à IQ. Les sommes portées au débit du Fonds relativement à ces programmes sont entièrement constituées de contributions financières.

L'effet net de l'opération de restructuration est nul et n'a aucun impact sur les résultats de l'exercice. Au 18 juin 2020, la valeur des engagements contractuels reçus est de 65,4 millions de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges rattachées aux activités transférées et constatées à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé depuis le 18 juin 2020 sont comptabilisées sous la rubrique « Contributions financières » et représentent une valeur de 66,2 millions de dollars.

Bureau de normalisation du Québec

En vertu de cette Loi, l'article 21, alinéa 1, paragraphes 3 et 4 de la *Loi sur Investissement Québec*, a été ajouté afin de préciser que les services de normalisation et de certification effectués par le Bureau de normalisation du Québec (« BNQ ») ainsi que l'offre de produits et de services relatifs à l'accompagnement technologique pour la clientèle des organismes publics et des municipalités sont assimilés à un mandat confié par le gouvernement. Selon l'article 23 de la *Loi sur Investissement Québec*, le MEI est responsable des mandats qu'il confie à IQ ainsi que des revenus et des pertes du Fonds attribuables à ces mandats.

Ainsi, l'ensemble des actifs et des passifs du BNQ ont été transférés au Fonds à la valeur comptable nette et aucune contrepartie n'a été reçue en échange.

L'effet net de l'opération de restructuration est nul et n'a aucun impact sur les résultats de l'exercice.

Au 1^{er} avril 2020, la valeur comptable des actifs et des passifs reçus est présentée ci-après. Les données financières du BNQ étaient préparées conformément aux normes du *Manuel du secteur public*. La restructuration de l'unité administrative du BNQ n'a requis aucun ajustement comptable.

ACTIFS FINANCIERS	
Autres créances	2 554
Stocks destinés à la vente	291
	2 845
PASSIFS	
Revenus reportés	3 345
ACTIFS NON FINANCIERS	
Travaux en cours	500
	2 845

Les revenus et charges rattachés aux activités transférées et constatés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé depuis le 1^{er} avril 2020 sont les suivants :

REVENUS	
Honoraires	7 451
	7 451
CHARGES	
Autres charges	2 367
	2 367

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les prix cotés sur un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, le Fonds les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'une contrepartie, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent les transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, comme cela est le cas pour les instruments financiers dérivés détenus par le Fonds, la juste valeur de l'instrument est déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, comme cela est le cas pour les dérivés détenus par le Fonds, ce dernier a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux décrits ci-après.

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment.

	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Placement évalué à la juste valeur	-	50 158	-	50 158
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	5 857	-	-	5 857
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	23 090	-	23 090
	5 857	73 248	-	79 105
PASSIFS				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	2 649	-	2 649

	2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	1 416	-	-	1 416
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	15 288	-	15 288
	1 416	15 288	-	16 704
PASSIFS				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	-	5 991	-	5 991

Au cours des exercices clos les 31 mars 2020 et 31 mars 2021, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

5. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque – rendement à l'intérieur des limites définies pour le Fonds.

Le Fonds gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des prix de marchandise, le Fonds peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. Le Fonds est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et il n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. En cette matière, le Fonds a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est jugé faible puisque les contreparties jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales et/ou font partie des émetteurs permis selon le *Règlement sur les placements effectués par un organisme*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les autres actifs financiers, les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures d'investissement Québec. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein d'Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, utilise un système de notation des entreprises selon le risque qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2021	2020
À l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 083	91 578
Sommes cédées en garantie	1 314	21 293
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 310 478	1 560 037
Placements avec modalités de remboursement, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	6 864	445
Actions non participantes avec modalités de remboursement, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	120 512	118 824
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	6 263	1 494
Autres créances, excluant les taxes à la consommation	3 657	2 192
	2 498 171	1 795 863
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	839 197	832 312
Engagements de financement en prêts	2 837 570	2 253 969
Engagements de financement en garanties	176 374	52 546
	3 853 141	3 138 827

Concentration du risque de crédit

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble de portefeuille du Fonds. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La concentration au risque de crédit se détaille comme suit, par secteur d'activité :

	2021	2020
Secteur primaire	368 833	236 271
Secteur secondaire		
Matériel de transport	1 940 678	2 375 982
Métaux de première transformation et produits métalliques	443 182	338 117
Papier	486 903	284 883
Produits du bois	418 357	149 492
Alimentation et boissons	271 636	232 882
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	247 230	168 374
Machinerie	186 049	120 020
Caoutchouc et plastique	142 845	127 476
Produits électriques et électroniques	105 609	62 398
Autres	219 777	157 919
	4 462 266	4 017 543
Secteur tertiaire	1 469 816	568 045
	6 300 915	4 821 859

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les sommes cédées en garantie ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, n'étant pas assignés à un secteur d'activité précis.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus d'intérêts que le Fonds perçoit sur les prêts à taux variable qu'il consent et aussi une fluctuation des charges financières qu'il paye sur ses dettes. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs et passifs de façon naturelle afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour maintenir l'appariement des actifs et des passifs.

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle, sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la provision pour pertes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2021	2020
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec	(2 664)	(6 102)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net avant la contribution financière du gouvernement du Québec	2 664	6 102

Au 31 mars 2021, le Fonds détient deux contrats de swap de taux d'intérêt d'un montant total notionnel de 172,3 millions de dollars (174,1 millions de dollars au 31 mars 2020) afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de monnaies étrangères. Dans la mesure du possible, le Fonds tente d'apparier ses actifs en devises étrangères à ses passifs en devises étrangères, de façon naturelle, afin de réduire le risque financier auquel il est exposé. Cependant, il peut s'avérer nécessaire de compléter l'appariement actifs – passifs à l'aide de produits dérivés dont, par exemple, des contrats à terme sur devises. Le portefeuille est revu périodiquement et des transactions peuvent être effectuées pour réduire l'exposition au risque de change.

L'exposition du Fonds au risque de change, présentée en dollars canadiens selon la devise d'origine, s'établit comme suit :

	2021	
	USD	EUR
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 778	70
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	90 899	84 764
Placements	18 136	-
Actions	13 779	-
	127 592	84 834
Passifs		
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	56 246	87 565
Intérêts échus et courus	109	23
Provision cumulée pour pertes sur garanties	34 948	-
	91 303	87 588
Exposition nette	36 289	(2 754)
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	587 971	-
Engagements de financement en prêts	1 076 038	-
Engagements de financement en garanties	24 476	-
Engagements d'investissement	963	-
	1 689 448	-

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	USD	2020 EUR
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 824	93
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	37 094	77 096
Placements	300 748	-
Actions	16 471	-
	357 137	77 189
Passifs		
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	33 986	81 108
Intérêts échus et courus	91	25
Provision cumulée pour pertes sur garanties	57 009	-
	91 086	81 133
Exposition nette	266 051	(3 944)
Hors état consolidé de la situation financière		
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	811 351	-
Engagements de financement en prêts	1 232 830	50 817
Engagements de financement en garanties	43 435	-
Engagements d'investissement	17 826	-
	2 105 442	50 817

(1) Les avances du gouvernement du Québec ont été exclues puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'instrument financier.

Le risque de change découle de la différence entre les actifs et les passifs en devises étrangères à la date de clôture. Le tableau qui suit présente l'impact d'une variation de deux écarts types du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation avec l'hypothèse que les autres variables demeurent constantes. Il y a donc 95 % de probabilité que les pertes soient inférieures ou égales aux montants indiqués au tableau qui suit.

	2021	2020
Appréciation du dollar canadien de deux écarts types		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	1 011	8 743
EUR	413	574
Dépréciation du dollar canadien de deux écarts types		
Impact sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, dont la devise d'origine est :		
USD	(330)	(7 548)
EUR	(413)	(574)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds est exposé à ce risque advenant une baisse du cours de ses actions transigées en Bourse ou une baisse du cours des actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. La baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé pour tenir compte d'une moins-value durable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente l'incidence potentielle sur l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation d'une augmentation ou d'une diminution des marchés boursiers auxquels sont exposées les actions des sociétés cotées en Bourse et les actions sous-jacentes à certains produits dérivés que le Fonds possède. Aux 31 mars, la sensibilité à l'autre risque de prix se détaille comme suit :

	2021	2020
Augmentation de 10 % du cours des actions des sociétés cotées en Bourse	9 005	2 901
Diminution de 10 % du cours des actions des sociétés cotées en Bourse	(8 840)	(2 679)

Concentration de l'autre risque de prix

La concentration importante de l'autre risque de prix correspond à la probabilité qu'une portion importante du portefeuille de placement à la juste valeur, d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse et d'actions sous-jacentes à certains produits dérivés détenues par le Fonds soit confinée dans un secteur d'activité. Une telle concentration pourrait rendre le Fonds vulnérable aux difficultés d'un secteur d'activité.

Le tableau ci-après présente la concentration de l'autre risque de prix du placement à la juste valeur, des actions participantes de sociétés cotées en Bourse et des actifs liés aux instruments financiers dérivés ainsi que des engagements hors état consolidé de la situation financière.

La concentration de l'autre risque de prix par secteur d'activité se détaille comme suit :

	2021	2020
Secteur primaire	19 156	838
Secteur secondaire		
Matériel de transport	8 103	15 613
Produits raffinés : pétrole, charbon et chimique	66	61
	8 169	15 674
Secteur tertiaire	51 780	192
	79 105	16 704

Aux 31 mars 2021 et 31 mars 2020, il n'y a aucun engagement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité du Fonds de réunir les sommes nécessaires, à un coût raisonnable, afin de respecter ses engagements financiers. Ce risque découle également des difficultés que pourrait éprouver le Fonds à liquider certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Le Fonds effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour rencontrer ses obligations. Il dispose également d'un programme d'emprunts, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement. Il voit aussi à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors état consolidé de la situation financière aux 31 mars 2020 et 2021. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs et aux obligations hors état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	2021 Total
À l'état consolidé de la situation financière					
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	428 920	2 044 975	1 428 022	-	3 901 917
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	76 101	215 659	463 211	-	754 971
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	(109)	2 849	-	-	2 740
Provision cumulée pour pertes sur garanties	2 337	47 190	52 852	-	102 379
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	20 823	-	-	2 500	23 323
	528 072	2 310 673	1 944 085	2 500	4 785 330
Hors état consolidé de la situation financière					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	54 485	745 307	39 405	-	839 197
Engagements de financement et d'investissement	1 684 572	774 739	129 535	1 195 233	3 784 079
	1 739 057	1 520 046	168 940	1 195 233	4 623 276
	2 267 129	3 830 719	2 113 025	1 197 733	9 408 606

2020

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
À l'état consolidé de la situation financière					
Emprunts à court terme	54 000	-	-	-	54 000
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	485 611	1 419 438	1 160 797	-	3 065 846
Passifs liés aux intérêts sur les dettes à long terme	82 647	218 233	518 057	-	818 937
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	467	3 034	2 726	-	6 227
Provision cumulée pour pertes sur garanties	6 081	32 926	81 645	-	120 652
Instruments financiers inclus à titre d'autres éléments de passif	9 553	-	-	2 400	11 953
	638 359	1 673 631	1 763 225	2 400	4 077 615
Hors état consolidé de la situation financière					
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	42 706	764 449	25 157	-	832 312
Engagements de financement et d'investissement	954 687	416 676	107 790	1 271 339	2 750 492
	997 393	1 181 125	132 947	1 271 339	3 582 804
	1 635 752	2 854 756	1 896 172	1 273 739	7 660 419

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2021	2020
Prêts ^{(1) (2) (3)}		
Portant intérêt		
Taux fixe ⁽⁴⁾	1 542 289	1 326 029
Taux variable ⁽⁵⁾	477 034	361 227
	2 019 323	1 687 256
Sans intérêt	1 114 691	956 322
	3 134 014	2 643 578
Provision cumulée pour pertes ⁽³⁾		
Prêts portant intérêt	(580 288)	(821 690)
Prêts sans intérêt	(243 248)	(261 851)
	(823 536)	(1 083 541)
	2 310 478	1 560 037

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit, au 31 mars 2021 :

2022	490 621
2023	338 027
2024	412 698
2025	392 914
2026	348 660
2027 et suivantes	1 387 524
	3 370 444

Ces encaissements de capital prévus pourraient être moindres en raison de dispositions contractuelles. Pour certains prêts assortis de clauses libératoires types, si l'entreprise cliente n'est pas en défaut envers le Fonds et qu'elle a respecté certaines conditions à la satisfaction du Fonds, l'entreprise cliente ne sera pas tenue de rembourser une partie ou la totalité du prêt. En vertu de ces clauses libératoires, le Fonds s'engage, au moment du respect des conditions, à radier une partie ou la totalité du prêt. La valeur de ces libérations est estimée à 21,2 millions de dollars au 31 mars 2021 (0 \$ au 31 mars 2020). Ces libérations estimées ont été considérées dans le calcul de la provision pour pertes qui doit traduire les libérations futures prévues à l'égard de ces prêts particuliers.

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais dont le recouvrement est raisonnablement assuré, se détaillent comme suit, aux 31 mars :

	2021	2020
Moins de 1 mois	24 591	64 767
De 1 à 3 mois	1 210	786
	25 801	65 553

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal de ceux pour lesquels le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Prêts – taux fixe	29 %	16 %
Prêts – taux variable	39 %	24 %
Prêts – sans intérêt	38 %	33 %

- (1) La qualité du crédit des prêts, qui sont ni en souffrance ni dépréciés, est jugée adéquate par la direction.
- (2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au 31 mars 2021 de 192,7 millions de dollars (461,8 millions de dollars au 31 mars 2020).
- (3) Y compris la valeur comptable des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré et pour lesquels nous avons cessé la constatation des intérêts créditeurs d'un montant de 568,2 millions de dollars au 31 mars 2021 (552,5 millions de dollars au 31 mars 2020). La provision cumulée pour pertes sur ces prêts s'élève à 415,9 millions de dollars au 31 mars 2021 (527,9 millions de dollars au 31 mars 2020).
- (4) Les taux d'intérêt fixes se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2021	Plus de	à	2020
0,01 %	3,00 %	705 515	0,01 %	3,00 %	320 987
3,00 %	4,00 %	139 852	3,00 %	4,00 %	59 776
4,00 %	5,00 %	38 215	4,00 %	5,00 %	26 288
5,00 %	6,00 %	300 412	5,00 %	6,00 %	550 976
6,00 %	15,00 %	69 163	6,00 %	16,33%	98 942
		1 253 157			1 056 969

Excluant le solde comptable de 289,1 millions de dollars (269,1 millions de dollars au 31 mars 2020) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

- (5) Les taux d'intérêt variables se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2021	Plus de	à	2020
1,10 %	3,50 %	309 732	1,10 %	3,50 %	193 943
3,50 %	5,50 %	31 788	3,50 %	5,50 %	41 867
5,50 %	7,00 %	6 171	5,50 %	7,00 %	7 745
7,00 %	7,95 %	38	7,00 %	8,00 %	153
		347 729			243 708

Excluant le solde comptable de 129,3 millions de dollars (117,5 millions de dollars au 31 mars 2020) des prêts dont le recouvrement n'est pas raisonnablement assuré.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. PLACEMENTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2021	2020
Placements		
Au coût ⁽¹⁾	454 463	681 225
Avec modalités de remboursement	13 561	122 248
Placement évalué à la juste valeur	50 158	-
	518 182	803 473
Provision cumulée pour pertes		
Avec modalités de remboursement	(6 697)	(121 803)
	511 485	681 670

(1) La qualité du crédit des sociétés clientes comptabilisées au coût qui ne sont ni en souffrance ni dépréciées est jugée adéquate par la direction.

L'échéancier de rachat des placements avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2021 :

2022	30
2023	30
2024	30
2025	30
2026	13 160
2027 et suivantes	693

Investissement dans le programme d'avions A220

Au 31 mars 2021, le Fonds et Airbus SAS détiennent respectivement 25 % et 75 % dans la Société en commandite Airbus Canada (« SCAC »). Airbus SAS a l'obligation de racheter la totalité de la participation du Fonds à sa juste valeur marchande le 1^{er} janvier 2026.

Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, le placement est comptabilisé au coût et évalué annuellement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait amener à comptabiliser une moins-value durable. Les facteurs dont le Fonds tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent notamment la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût.

La fermeture des frontières et les mesures strictes de confinement découlant de la crise sanitaire mondiale reliée à la COVID-19 ont fortement touché l'industrie de l'aviation. Cette situation constitue un risque important sur la possibilité du Fonds de recouvrer la valeur de son investissement au 1^{er} janvier 2026. Aux fins de l'estimation de la valeur de réalisation du placement, le Fonds a actualisé les flux de trésorerie futurs déterminés selon les meilleures estimations. Ces dernières se fondent sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques jugées les plus probables et les lignes de conduite prévues. La direction a également basé cet estimé à partir de la documentation et des analyses fournies par la direction de la SCAC ainsi que des informations publiques disponibles à la date d'évaluation. De l'avis de la direction, les projections financières préparées par la direction de la SCAC représentent les meilleures estimations des résultats prévus pour la SCAC et prennent en compte les synergies potentielles tirées de l'expertise d'Airbus SAS.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont revues annuellement et l'incidence de toute modification est prise en considération. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la direction formule des hypothèses et ceux-ci sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Au 31 mars 2021, la direction est d'avis que la participation de 25 % du Fonds a subi une perte de valeur durable et que la juste valeur du placement est nulle. Ainsi, une charge de dépréciation de 289 millions de dollars a été constatée sous la rubrique « Autres charges » de l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé sous le poste « Moins-value durable sur actifs financiers » au 31 mars 2021.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2021	2020
Actions		
Non participantes avec modalités de remboursement ^{(1) (2)}	209 688	212 693
Non participantes sans modalité de remboursement	289 414	275 315
Participantes de sociétés cotées en Bourse	5 857	1 416
Participantes de sociétés privées	48 590	48 784
	553 549	538 208
Provision cumulée pour pertes		
Non participantes avec modalités de remboursement	(89 176)	(93 869)
	464 373	444 339

(1) La qualité du crédit des actions non participantes avec modalités de remboursement, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

(2) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 74 % au 31 mars 2021 (72 % au 31 mars 2020) du solde nominal des actions non participantes avec modalités de remboursement. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

L'échéancier de rachat des actions non participantes avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2021 :

2022	10 000
2023	10 000
2024	10 000
2025	10 000
2026	10 000
2027 et suivantes	299 970
	349 970

9. PARTICIPATION DANS UN PARTENARIAT

	2021	2020
Partenariat commercial	48 633	-

Aux 31 mars, le Fonds détient une participation dans le partenariat suivant :

Partenariat commercial	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2021	2020
Nemaska Lithium	Relance des activités de la mine et de la transformation de lithium au Québec	50 %	- %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Sommaire des informations financières du partenariat commercial aux 31 mars :

	2021	2020
BILAN		
Actifs	162 183	-
Passifs	65 325	-
Capital	96 858	-
	162 183	-
RÉSULTATS		
Revenus	-	-
Charges	(13 260)	-
Perte nette de l'exercice	(13 260)	-

Dans le cours normal de ses activités, le partenariat du Fonds contracte divers engagements. Au 31 mars 2021, il n'y a aucun engagement.

10. CRÉANCES LIÉES AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2021	2020
Créances liées aux interventions financières ⁽¹⁾	24 133	12 070
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières	(17 870)	(10 576)
	6 263	1 494

(1) La qualité du crédit des créances liées aux interventions financières, qui sont ni en souffrance ni dépréciées, est jugée adéquate par la direction.

11. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2021	2020
Garanties ⁽¹⁾		
D'emprunt ⁽²⁾	282 557	100 925
D'engagement financier ⁽³⁾	659 019	852 039
	941 576	952 964
Provision cumulée pour pertes sur garanties		
D'emprunt	(84 092)	(81 693)
D'engagement financier	(18 287)	(38 959)
	(102 379)	(120 652)
	839 197	832 312

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'échéancier des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs), selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit, au 31 mars 2021 :

2022	56 822
2023	173 719
2024	489 538
2025	48 408
2026	80 832
2027 et suivantes	92 257
	941 576

En raison de dispositions contractuelles, le Fonds s'engage à prendre en charge une partie ou la totalité du remboursement du prêt sous-jacent à la garantie, et ce, jusqu'à concurrence de l'engagement du Fonds, tel que présenté à l'échéancier ci-dessus. Pour certaines garanties assorties de clauses libératoires types, si l'entreprise cliente n'est pas en défaut envers le Fonds et qu'elle a respecté certaines conditions à la satisfaction du Fonds, celle-ci ne sera pas tenue de rembourser une partie ou la totalité du prêt sous-jacent à la garantie. La valeur de ces libérations est estimée à 3,4 millions de dollars au 31 mars 2021 (0 \$ au 31 mars 2020). Ces libérations estimées ont été considérées dans le calcul de la provision pour pertes pour ces garanties particulières.

L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec les garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) s'élève à 941,6 millions de dollars au 31 mars 2021 (953,0 millions de dollars au 31 mars 2020), dont 839,2 millions de dollars au 31 mars 2021 (832,3 millions de dollars au 31 mars 2020) sont des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 31). La provision cumulée pour pertes sur garanties est présentée sous une rubrique distincte à l'état consolidé de la situation financière.

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 626,8 millions de dollars canadiens au 31 mars 2021 (868,4 millions de dollars canadiens au 31 mars 2020).

- (1) Le Fonds a reçu des sûretés et cautions significatives pour 75 % au 31 mars 2021 (99 % au 31 mars 2020) du solde nominal de ce portefeuille de garanties. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.
- (2) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'emprunt se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2021	Plus de	à	2020
Aucun honoraire		68 232	Aucun honoraire		82 774
0,50 %	1,00 %	207 038	0,50 %	1,00 %	2 230
1,00 %	3,50 %	958	1,00 %	3,50 %	15 456
3,50 %	5,00 %	414	3,50 %	4,84 %	465
5,00 %	8,00 %	5 915			-
		282 557			100 925

- (3) Les taux d'honoraires contractuels des garanties d'engagement financier se situent dans les fourchettes suivantes en date de fin d'exercice :

Plus de	à	2021	Plus de	à	2020
Aucun honoraire		1 577	Aucun honoraire		4 667
0,50 %	1,00 %	656 750	0,50 %	1,00 %	845 961
1,00 %	3,30 %	692	1,00 %	3,50 %	156
		-	3,50 %	5,00 %	331
		-	5,00 %	6,00 %	873
		-	6,00 %	7,00 %	51
		659 019			852 039

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2021					
	Prêts	Placements ⁽¹⁾	Actions ⁽¹⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	1 083 541	121 803	93 869	10 576	120 652	1 430 441
Provision (récupération) pour pertes	36 492	6 694	(4 693)	7 521	(4 598)	41 416
Impact de change	-	-	-	-	(5 129)	(5 129)
Recouvrements	84	-	-	-	1	85
Radiations	(296 581)	(121 800)	-	(227)	-	(418 608)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	(8 547)	(8 547)
Solde à la fin de l'exercice	823 536	6 697	89 176	17 870	102 379	1 039 658

	2020					
	Prêts	Placements ⁽¹⁾	Actions ⁽¹⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	704 982	2	98 559	106	73 261	876 910
Provision (récupération) pour pertes	428 273	121 801	(4 690)	10 496	46 636	602 516
Impact de change	-	-	-	-	2 749	2 749
Recouvrements	45	-	-	-	216	261
Radiations	(49 759)	-	-	(26)	-	(49 785)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	(2 210)	(2 210)
Solde à la fin de l'exercice	1 083 541	121 803	93 869	10 576	120 652	1 430 441

(1) Avec modalités de remboursement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2021					
	Prêts	Placements ⁽¹⁾	Actions ⁽¹⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	1 083 541	121 803	93 869	10 576	65 091	1 374 880
Provision (récupération) pour pertes ⁽²⁾	36 492	6 694	(4 693)	7 521	(4 598)	41 416
Recouvrements	84	-	-	-	1	85
Radiations	(296 581)	(121 800)	-	(227)	-	(418 608)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	(8 547)	(8 547)
Solde à la fin de l'exercice	823 536	6 697	89 176	17 870	51 947	989 226

	2020					
	Prêts	Placements ⁽¹⁾	Actions ⁽¹⁾	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Solde au début de l'exercice	704 982	2	98 559	106	20 449	824 098
Provision (récupération) pour pertes ⁽²⁾	428 273	121 801	(4 690)	10 496	46 636	602 516
Recouvrements	45	-	-	-	216	261
Radiations	(49 759)	-	-	(26)	-	(49 785)
Déboursements sur réclamations de garanties	-	-	-	-	(2 210)	(2 210)
Solde à la fin de l'exercice	1 083 541	121 803	93 869	10 576	65 091	1 374 880

(1) Avec modalités de remboursement.

(2) Inclut un montant à payer de contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEI, de 0,1 million de dollars (à recevoir de 0,3 million de dollars au 31 mars 2020). La contribution financière du Programme d'aide financière spécifique relatif à un accident ferroviaire survenu dans la ville de Lac-Mégantic est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor. La contribution financière liée à la mesure de soutien à l'industrie forestière est assumée à part égale par le MEI et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

14. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2021	2020
Passif au titre des sites contaminés assumés par le gouvernement du Québec	369 948	355 916
Contribution sur les pertes liées aux interventions financières	420 299	65 635
Contribution financière du gouvernement du Québec	350 502	1 119 148
	1 140 749	1 540 699

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Fonds aux 31 mars :

	2021	2020
ACTIFS FINANCIERS		
Bons de souscription ⁽¹⁾	23 090	15 288
PASSIFS		
Contrats à terme de devises	-	1 888
Contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	2 649	4 103
	2 649	5 991

(1) La juste valeur des bons de souscription a été établie à l'aide du modèle d'évaluation de prix de Black & Scholes, en intégrant les hypothèses suivantes :

	31 mars 2021		31 mars 2020	
	Entre	et	Entre	et
Taux d'intérêt sans risque	0,28 %	0,68 %	0,46 %	0,71 %
Durée de vie prévue	91 jours	801 jours	456 jours	1 063 jours
Volatilité prévue du cours des actions	99,18 %	135,78 %	73,92 %	168,84 %
Rendement prévu des dividendes		0 %		0 %

16. AUTRES CRÉANCES

	2021	2020
Taxes à la consommation	12 058	4 296
Distributions à recevoir	2 507	1 371
À recevoir d'Investissement Québec	-	40
Effet à recevoir	611	611
Autres créances	539	210
	15 715	6 528

17. RÉGIME D'EMPRUNTS

Le Fonds est autorisé, en vertu du décret 133-2021, à contracter des emprunts à court terme ou des dettes à long terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 3,7 milliards de dollars, du 17 février 2021 jusqu'au 31 mars 2024. Ce montant exclut tout solde de dettes à long terme qui étaient en cours au 16 février 2021. Ce régime remplace celui qui était en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020.

De plus, si Investissement Québec, à titre de mandataire du Fonds, n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté, le ministre de l'Économie et de l'Innovation élaborera et mettra en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation. Les modalités de ce décret s'appliquent aux billets à payer figurant aux notes 18 et 19.

En date du 31 mars 2021, le Fonds avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 3,3 milliards de dollars (48,2 millions de dollars au 31 mars 2020).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. EMPRUNTS À COURT TERME

	2021	2020
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, 1,46 % à 1,64 %, échus en avril 2020	-	54 000
	-	54 000

19. DETTES À LONG TERME

	2021	2020
Billets – ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement :		
– Portant intérêt au taux fixe de 0,76 % à 4,86 %, échéant entre décembre 2021 et décembre 2045, valeur nominale de 3,3 milliards de dollars au 31 mars 2021 (1,8 milliard de dollars au 31 mars 2020);	3 101 527	1 823 683
– Portant intérêt au taux fixe de 1,94 % à 4,48 %, échu entre décembre 2020 et février 2021, valeur nominale de 475 millions de dollars;	-	474 683
– Portant intérêt au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,36 % à 1,16 %, échéant entre septembre 2023 et décembre 2043, valeur nominale de 645 millions de dollars aux 31 mars 2021 et 2020;	643 097	642 719
– Portant intérêt au taux fixe de 1,31 % à 3,03 %, échéant entre novembre 2028 et mars 2033, valeur nominale de 53,76 millions de dollars, soit 41,18 millions de dollars américains au 31 mars 2021 (23,48 millions de dollars, soit 17,92 millions de dollars américains au 31 mars 2020);	43 886	19 033
– Portant intérêt au taux Libor majoré de 0,47 %, échéant en novembre 2030, valeur nominale de 14,71 millions de dollars, soit 11,10 millions de dollars américains aux 31 mars 2021 et 2020;	12 360	14 953
– Portant intérêt au taux fixe de -0,23 % à 1,06 %, échéant entre novembre 2029 et décembre 2032, valeur nominale de 105,30 millions de dollars, soit 69,74 millions d'euros au 31 mars 2021 (86,15 millions de dollars, soit 57,53 millions d'euros au 31 mars 2020).	87 565	81 108
Dettes à long terme, autres que les avances du gouvernement du Québec	3 888 435	3 056 179
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre décembre 2022 et février 2036 ⁽¹⁾	1 045 375	2 141 198
	4 933 810	5 197 377

(1) Y compris un montant de 260,6 millions de dollars américains (1,0 milliard de dollars américains au 31 mars 2020).

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit, au 31 mars 2021 :

2022	428 920
2023	534 049
2024	744 184
2025	588 819
2026	667 567
2027 et suivantes	1 983 753
	4 947 292

20. INTÉRÊTS ÉCHUS ET COURUS

	2021	2020
Intérêts à payer sur les dettes à long terme	8 281	9 606
Intérêts à payer sur les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	(82)	36
	8 199	9 642

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

9109-3294 Québec inc.

9109-3294 Québec inc. possède deux terrains, qu'elle détient à des fins de décontamination, comptabilisés au montant de 1 \$ chacun.

Selon la convention de bail, un locataire loue une parcelle d'un des terrains détenus par 9109-3294 Québec inc. pour une somme de 1 \$ par année. Ce locataire peut sous-louer des parcelles du terrain qu'il loue, auquel cas, il remet le revenu de location à 9109-3294 Québec inc. Ce locataire a également l'option d'acheter ladite parcelle du terrain pour une somme de 1 \$. L'option vient à échéance en décembre 2041.

Des évaluations environnementales ont démontré que des travaux d'assainissement supplémentaires pourraient être requis sur ce terrain en lien avec le passif au titre des sites contaminés. Des démarches doivent être entreprises avec les différentes autorités compétentes afin de mettre en place, s'il y a lieu, un plan d'intervention quant à la nature et l'étendue des travaux à réaliser.

Selon une convention de superficie et de servitudes intervenue avec une tierce partie, 9109-3294 Québec inc. a accordé, en contrepartie d'une somme de 1 \$, des servitudes sur le second terrain qu'elle détient. La tierce partie a l'option d'acheter le terrain, en tout ou en partie, pour la somme de 10 \$. L'option vient à échéance en juin 2022.

Des discussions sont en cours avec les différentes autorités compétentes concernant ce second terrain en lien avec le passif au titre des sites contaminés afin de déterminer la plan de réhabilitation à mettre en place en fonction des travaux requis sous un bâtiment situé sur ce dit terrain. En vertu de ce plan, une nouvelle étude de coûts pourrait être nécessaire, mais l'ampleur et les coûts des travaux ne peuvent être déterminés pour l'instant.

Une convention de fiducie vient définir les obligations solidaires des parties quant à la réhabilitation résiduelle de ce second terrain. À ce titre, une somme de 7 500 000 \$ a été versée à la fiducie par le locataire du terrain. Cette somme est réservée aux activités d'assainissement du terrain autres que les coûts de maintenance et de surveillance. Les coûts restants à être assumés par la fiducie sont estimés à 811 200 \$ aux 31 mars 2021 et 2020.

Au 31 mars 2021, un montant de 1 313 660 \$ (1 293 280 \$ au 31 mars 2020), représentant la différence entre la somme en fiducie de 2 124 860 \$ (2 104 480 \$ au 31 mars 2020) et le montant de 811 200 \$, a été comptabilisé à titre de revenus reportés à l'état consolidé de la situation financière et constitue une opération non monétaire. La somme en fiducie disponible restante, ajustée des frais pour la rémunération du fiduciaire et du revenu net et des gains en capital net réalisés par la fiducie, sera retournée à 9109-3294 Québec inc. à la fin de la fiducie, tel que prévu à la convention de fiducie.

Fonds du développement économique

En vertu des décrets 793-2011 et 997-2012, datés respectivement du 19 juillet 2011 et du 31 octobre 2012, le Fonds est également responsable de la décontamination d'un terrain dont il n'est pas propriétaire. 9109-3294 Québec inc. a acquis ce troisième terrain d'une tierce partie pour la somme de 1 \$. Suite à cette acquisition, les obligations au titre de l'assainissement demeurent sous la responsabilité du Fonds.

Provision pour passif au titre des sites contaminés

Les coûts d'assainissement estimés des terrains, dont 9109-3294 Québec inc. et le Fonds sont responsables de l'assainissement, sont basés sur des études de caractérisation de firmes externes. Ces coûts sont mis à jour en fonction des informations disponibles à la date des états financiers.

	2021	2020
Coûts estimés de réhabilitation	294 550	289 979
Coûts estimés de suivi et d'entretien postréhabilitation	14 329	13 558
Différence entre la juste valeur et le coût du terrain, au moment de son acquisition par 9109-3294 Québec inc., s'il n'avait pas été contaminé	-	(6 178)
Coûts de majoration	59 076	58 380
	367 955	355 739

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours du présent exercice, la direction a revu son positionnement au sujet des coûts admissibles au passif au titre des sites contaminés. Il a alors été déterminé que la différence entre la juste valeur et le coût du terrain, s'il n'avait pas été contaminé, n'avait pas à être déduite des coûts d'assainissement estimés des terrains. L'effet de cet ajustement a été comptabilisé dans le cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Le montant de la provision aux résultats de l'exercice est de 15,2 millions de dollars (10,2 millions de dollars au 31 mars 2020).

Ces montants représentent la meilleure estimation des coûts d'assainissement sous la responsabilité du Fonds et de 9109-3294 Québec inc. et la direction considère probable la réhabilitation future des terrains. Si des coûts additionnels s'avéraient nécessaires, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable à ce stade. Un compte à recevoir du gouvernement du Québec, équivalant aux passifs provisionnés, a été inscrit dans les livres du Fonds pour refléter la prise en charge des coûts par ce dernier. Ainsi, les variations du passif au titre des sites contaminés n'auront aucune incidence sur l'actif financier net de 9109-3294 Québec inc. ni celle du Fonds.

L'évaluation de ce passif représente une source d'incertitude importante en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels futurs.

22. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2021	2020
Contributions financières à payer	20 516	9 457
Revenus reportés	6 721	3 390
Dû à Capital ressources naturelles et énergie	4 460	-
Passif relatif à un cautionnement (note 31)	2 500	2 400
Honoraires de garantie perçus d'avance	2 144	2 669
Dû à Investissement Québec	167	-
Autres créditeurs	309	96
	36 817	18 012

23. HONORAIRES

	2021	2020
Honoraires d'attestation et de certification	16 153	8 037
Honoraires de garantie	7 429	6 315
Honoraires pour étude de dossiers	5 179	4 899
Honoraires d'intéressement	1 350	1 350
	30 111	20 601

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24. AUTRES REVENUS

	2021	2020
Distributions et rendement sur parts de sociétés en commandite et actions	28 805	40 917
Contribution du gouvernement du Québec – passif au titre des sites contaminés ⁽¹⁾	15 218	10 189
Dividendes	8 650	7 824
Revenus reportés	1 354	3 345
Gains réalisés sur disposition d'actifs financiers	549	46
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	96	664
Participation aux bénéfices	3	21
Gain de change réalisé	-	19 278
Gain réalisé sur disposition de bons de souscription	-	1 599
Autres revenus	18 072	4 280
	72 747	88 163

(1) Correspond au montant de la contribution financière assumée par le gouvernement, mais autrement que par les crédits du MEI. Cette contribution financière, relative au passif au titre des sites contaminés, est assumée par le Secrétariat du Conseil du trésor.

25. INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES

	2021	2020
Intérêts sur les dettes à long terme	77 623	83 675
Amortissement des frais d'émission sur les dettes à long terme	1 851	1 460
Perte nette réalisée sur contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt	259	1 360
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires	594	2 097
	80 327	88 592

26. HONORAIRES DE GESTION

En vertu de l'article 27 de la *Loi sur Investissement Québec*, le gouvernement fixe à Investissement Québec une rémunération pour l'administration, par celle-ci, des programmes d'aide financière qu'il élabore ou désigne en vertu de cette loi ainsi que pour l'exécution des mandats qu'il lui confie. En vertu du décret 366-2021 daté du 24 mars 2021, la rémunération a été établie à un montant de 75,1 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021 (27,9 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020).

En vertu de l'article 35.12 de la *Loi sur Investissement Québec*, la rémunération fixée en vertu de l'article 35.11 de cette loi, quant à l'exécution du mandat confié à Investissement Québec à l'égard du fonds Capital ressources naturelles et énergie (« CRNE ») ainsi qu'à l'égard du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (« FCEQ »), ne peut être portée au débit de CRNE et FCEQ, au-delà de leur revenu net avant cette rémunération, pour la même année financière. L'excédent de cette rémunération sur le revenu net de CRNE et FCEQ doit être porté au débit du Fonds. De ce fait, un montant de 3,8 millions de dollars a été porté au débit du Fonds au 31 mars 2021 pour le CRNE (0 \$ au 31 mars 2020).

Au 31 mars 2021, un montant total de 78,9 millions de dollars (27,9 millions de dollars au 31 mars 2020) a été constaté sous la rubrique « Honoraires de gestion – Investissement Québec » à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27. AUTRES CHARGES

	2021	2020
Moins-value durable sur actifs financiers	288 490	483 332
Perte de change réalisée	14 488	-
Quote-part dans les résultats d'un partenariat commercial	6 630	-
Honoraires de contre-garantie	1 350	1 350
Provision pour passif relatif à un cautionnement (note 31)	100	917
Perte sur disposition de placements	-	744 671
Autres charges	5 547	3 581
	316 605	1 233 851

28. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	2021	2020
Intérêts payés	79 919	89 247
Intérêts reçus	35 327	28 450

La différence entre les intérêts payés présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et la dépense d'intérêts sur emprunts et dettes présentée à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 0,4 million de dollars au 31 mars 2021 (0,6 million de dollars au 31 mars 2020).

La différence entre les intérêts reçus présentés aux informations supplémentaires de l'état consolidé des flux de trésorerie et le revenu d'intérêts sur les interventions financières présenté à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé s'élève à 52,9 millions de dollars au 31 mars 2021 (55,3 millions de dollars au 31 mars 2020). Cette différence s'explique par le montant des intérêts capitalisés sur les prêts présentés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que le montant de l'amortissement de l'écart d'actualisation des interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes.

	2021	2020
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Créances liées aux interventions financières, nettes des radiations et des recouvrements	(12 290)	(10 273)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	385 654	(550 782)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	(718 821)	(1 124 323)
Autres créances	(4 126)	968
Intérêts échus et courus	(1 443)	(2 116)
Passif au titre des sites contaminés	12 216	10 069
Autres éléments de passif	15 440	1 889
Travaux en cours	(145)	-
Stocks destinés à la vente	291	-
Charges payées d'avance	(241)	(14)
	(323 465)	(1 674 582)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2021	2020
État consolidé de la situation financière		
Sommes cédées en garantie	(21)	345
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	13 086	116 138
Placements, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	2 349	(220 430)
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	(3 364)	101 729
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	-	403
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	1 118 771	-
Actifs liés aux instruments financiers	(7 802)	86 031
Autres créances	(2 507)	(1 371)
Dettes à long terme	(1 230 818)	73 507
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	(4 502)	50
Provision cumulée pour pertes sur garanties	(5 962)	2 816
Autres éléments de passif	20	(345)
	(120 750)	158 873
État consolidé des gains et pertes de réévaluation		
Cours de change	105 766	(71 063)
Instruments financiers dérivés	12 304	(86 081)
Placements à la juste valeur	158	-
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	2 522	(1 729)
	120 750	(158 873)

29. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles du Fonds réfèrent à deux types d'engagements, soit les engagements de financement et les engagements d'investissement.

Les engagements de financement du Fonds, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes de financement autorisées par le Fonds, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes qui n'ont pas été utilisées pour les garanties et les contributions financières autorisées dont l'entreprise cliente n'a pas satisfait aux critères d'admissibilité.

Les engagements d'investissement représentent les sommes que le Fonds s'est engagé à investir dans différentes sociétés clientes sous forme d'équité. Ils sont présentés dans le tableau ci-après et ils représentent les ententes autorisées par le Fonds, mais dont les sommes ne sont pas encore déboursées.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2021	2020
Engagements de financement		
Prêts ⁽¹⁾	2 837 570	2 253 969
Garanties ⁽²⁾	176 374	52 546
Contributions financières	243 041	165 654
	3 256 985	2 472 169
Engagements d'investissement		
Placements ⁽³⁾	487 357	260 777
Actions ⁽⁴⁾	-	17 546
Participation dans un partenariat	39 737	-
	527 094	278 323
	3 784 079	2 750 492

(1) Y compris un montant de 856 millions de dollars américains (878 millions de dollars américains au 31 mars 2020) et aucun montant en euros (33 millions d'euros au 31 mars 2020).

(2) Y compris un montant de 19 millions de dollars américains (31 millions de dollars américains au 31 mars 2020).

(3) Y compris un montant de 0,8 million de dollars américains (0,2 million de dollars américains au 31 mars 2020).

(4) Aucun montant en dollars américains (13 millions de dollars américains au 31 mars 2020).

30. DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes de services reliés au domaine de la normalisation et de la certification en vertu desquelles il recevra des sommes de la part de ses entreprises clientes. Le montant total des droits contractuels est de 10,1 millions de dollars au 31 mars 2021.

2022	6 803
2023	2 325
2024	719
2025	171
2026	40
2027 et suivantes	1
	10 059

31. PASSIFS ÉVENTUELS

En vertu d'une entente que le Fonds a conclue avec une entreprise cliente, Investissement Québec a dû émettre une lettre de crédit de 20 millions de dollars pour le Fonds. En contrepartie de l'émission de cette lettre, le Fonds s'est engagé à verser un montant équivalent dans un compte bancaire spécifique à titre de somme cédée en garantie. En avril 2020, cette lettre de crédit a été annulée.

En vertu d'ententes que le Fonds a conclues avec des entreprises clientes sous forme de cautionnement, le Fonds s'est engagé à rembourser certains coûts advenant la survenance de certains événements. L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit en lien avec ces cautionnements s'élève à 246,1 millions de dollars au 31 mars 2021 (30,1 millions de dollars au 31 mars 2020). En avril 2021, l'une de ces ententes de cautionnement représentant 10 millions de dollars a pris fin. Au 31 mars 2021, 2,5 millions de dollars ont été comptabilisés (2,4 millions de dollars au 31 mars 2020) à titre de passif relatif à l'un de ces cautionnements sous la rubrique « Autres éléments de passif » (note 22) et 0,1 million de dollars (0,9 million de dollars au 31 mars 2020) sous la rubrique « Autres charges » (note 27), considérant que la direction est d'avis qu'il est probable que le Fonds doive déboursier cette somme à titre de remboursement des coûts des travaux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2021

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations. La direction est d'avis que le dénouement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de l'exercice.

Le Fonds considère la portion non provisionnée des garanties d'emprunt et d'engagement financier (marges de crédit et crédits-acheteurs) comme des instruments financiers hors état consolidé de la situation financière, puisqu'il s'agit de passifs éventuels (note 11) et que la provision cumulée pour pertes sur garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que le Fonds pourrait être tenu de verser à une tierce partie.

32. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Fonds sont le ministre et le sous-ministre du MEI, les membres du comité d'investissement conjoint (IQ-MEI) et les membres du conseil d'administration de chacune des sociétés consolidées au Fonds.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

33. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice clos le 31 mars 2021.

